

DELIBERATION CA72-2015

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7
Vu le code des statuts et règlements de l'Université d'Angers

Vu la convocation envoyée aux membres du conseil d'administration le 11 septembre 2015

Objet de la délibération : Approbation du procès-verbal du CA du 4 juin 2015

Le conseil d'administration réuni le 25 septembre 2015 en formation plénière, le quorum étant atteint, arrête :

L'approbation du procès-verbal du CA du 4 juin 2015 est approuvée.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 20 voix pour.

Fait à Angers, le 25 septembre 2015

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Président de l'Université d'Angers

Pour le président et par délégation,
Le Directeur général des services,
Olivier TACHEAU



La présente délibération est immédiatement exécutoire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : 1er octobre 2015 / Mise en ligne le 1er octobre 2015

Procès-verbal

Conseil d'Administration

du 04 juin 2015

Soumis au vote du Conseil d'administration du
25 septembre 2015

Le conseil d'administration de l'Université a été réuni en séance plénière le 04 juin 2015 à 14h30 à la salle du Conseil à la Présidence de l'Université, 40 rue de Rennes, sous la présidence de Monsieur SAINT-ANDRÉ.

Jean-Paul SAINT-ANDRÉ Président de l'université	Présent
Christian ROBLEDO Vice-président du conseil d'administration	Présent
Camille BAULANT	Absente, donne procuration à Jean-Paul SAINT-ANDRÉ
Matthieu BILLIARD	Présent
Christophe BOUJON	Donne procuration à Patrick HAMARD, puis présent
Jacques-Antoine CESBRON	Absent
Hervé CHRISTOFOL	Absent, donne procuration à Alain MOREL
Florence DABIN (Suppléant : Grégory BLANC)	Absente
Isaline DEMANGEL (Suppléant : Pierre TEMPLIER)	Présente, puis procuration à Patrick SAULNIER
Yves DENECHERE	Présent
François DUCROT	Présent
Chloé DUCHENE (Suppléant : Philippe GODIVIER)	Absent
Sylvie DURAND	Présente
Alain FOURCADE	Présent, puis procuration à Christian ROBLEDO
Pierre FRERE	Présent
Julie GASTINEAU (Suppléant : Pierre Emmanuel MOREL)	Présente
Patrick HAMARD	Présent
Thibault HOUSSAY (Suppléant : Marie GUIGNON)	Absent, donne procuration à Julie GASTINEAU
Inès LEBECHNECH (Suppléant : Julien RAVENEAU)	Absente
Anne-Marie LE RAY-RICHOMME	Présente
Corinne LEFRANÇOIS	Présente
Elisabeth MATHIEU	Absente, donne procuration à Yves DENECHERE
Alain MOREL	Présent
Michel BASLÉ (Suppléant :)	Absent
Sylvain PEZERIL	Absent, donne procuration à Pierre FRERE
Nathalie SAMIER-DEBSKI	Absente, donne procuration à Anne-Marie LE RAY-RICHOMME
Sophie SARAMITO (Suppléant : Frédéric BEATSE)	Absente
Patrick SAULNIER	Présent
Jean-Luc SINQUIN	Présent, puis procuration à Matthieu BILLIARD
Chantal PICHOT-THOMAZEAU	Absente

23 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 16 membres présents, 7 procurations).

♦ **Membres statutaires à titre consultatif**

Thierry FURET – Chargé de mission Enseignement supérieur, Rectorat de NANTES

Olivier TACHEAU - Directeur général des services

♦ **Membres présents invités par le Président**

Didier LE GALL	Isabelle RICHARD
Olivier DUVAL	Daniel SHAUB
Michèle FAVREAU	Didier BOISSON

♦ **Secrétariat de séance**

Cellule institutionnelle

◆ **Ordre du jour**

1. INFORMATIONS	4
ComUE UBL	4
2. PROSPECTIVE ET MOYENS	7
2.1. Présentation des résultats de l'enquête vie étudiante 2012	7
2.2. Cotisation annuelle UNF3S pour 2015	9
2.3. Cotisation annuelle CPU	9
2.4. Partenariat avec l'Université Royale de Phnom Penh : bourses d'études	9
3. AFFAIRES GENERALES ET STATUTAIRES	10
3.1. Examen des propositions de la commission des statuts du 22 mai 2015	10
3.1.1 Commission consultative pour les enseignants du second degré	10
3.1.2 Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscriptions	10
3.1.3 Création du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire	10
3.2. Election d'un membre à la commission des statuts	11
3.3. Election d'un membre à la commission du budget	11
4. DECISIONS PRISES PAR DELEGATION DU CA AU PRESIDENT	11
5. APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	11
6. ANNEXES	12
6.1. Présentation des résultats de l'enquête vie étudiante	12

◆ **Annexes : dossiers de séance approuvés par les administrateurs**

M. SAINT-ANDRÉ ouvre la séance à 14H30. 23 membres sont présents ou représentés (30 membres en exercice, 16 membres présents, 7 procurations). 8 membres invités sont présents.

Informations

ComUE UBL

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que le conseil d'administration du 7 mai avait voté une motion actant le report du vote des statuts à une date ultérieure et soulevant plusieurs points d'interrogation.

Depuis cette date, les 7 présidents d'université du périmètre Bretagne Loire et les 2 recteurs ont rencontré le MENESR pour faire le point sur l'IDEX et sur la ComUE.

Sur l'IDEX, les présidents ont fait part au cabinet ministériel de leur analyse. Le modèle fédéral sur un vaste territoire spécifique du grand Ouest est incompatible avec l'appel à projet de l'ANR et sa mise en œuvre par le jury. La stratégie de l'Etat pour le grand Ouest en matière d'enseignement supérieur et de recherche est difficile à interpréter. D'un côté, le Ministère valide le modèle fédéral pour la ComUE et, de l'autre, il le rejette pour l'appel à projet.

Sur la ComUE, il a été rappelé l'ambition commune traduite dans le document d'orientations stratégiques.

M. SAINT-ANDRÉ a exprimé une perte de confiance en raison de la conduite du dossier IDEX. Le risque que certains partenaires adoptent une position de repli à la suite de cet échec a également été évoqué. L'échec de la fusion des universités de Rennes 1 et Rennes 2 a été mentionné. La crise de gouvernance à l'Université Rennes 2 et de fait son absence dans un certain nombre de débats importants au début de l'année 2015 ont également fait l'objet de discussions.

Les questions d'une possible évolution des statuts et d'un accompagnement spécifique de l'Etat dans la mise en place de la ComUE UBL ont été évoquées.

Les éléments de réponse du Ministère sont les suivants :

- Sur l'IDEX, les représentants de l'Etat ont fait part de leurs préoccupations d'un vide à l'Ouest. Le Ministère a recommandé de faire un choix d'ISITE avec des choix scientifiques plus nets et une gouvernance distincte de la ComUE. Ces réponses sont peu satisfaisantes dès lors que l'appel à projet prévoit le portage des dossiers IDEX ou ISITE par les ComUE.
- Sur la ComUE, le Ministère a rappelé qu'un calendrier avait été fixé et qu'il avait déjà été aménagé une première fois compte tenu de la complexité du dossier. Dans ces conditions, le Ministère ne voit aucune raison de reporter la mise en place de la ComUE UBL.

Pour que les statuts soient publiés au JO avant la fin de l'année, il est nécessaire de les voter avant l'été. Ils pourraient être accompagnés d'un message prévoyant leur évolution dans un second temps en cas de besoin.

A la suite de cet entretien, les 7 présidents ont décidé d'une journée de travail le 25 mai. A cette occasion différents points ont été étudiés :

- Le choix d'un nouveau dépôt de dossier IDEX ;
- La manière de poursuivre le travail sur les statuts et le règlement intérieur de la ComUE ;
- La poursuite de la phase intermédiaire de mise en place progressive de la ComUE.

S'agissant de l'IDEX, la majorité des présidents s'interroge sur la pertinence du dépôt d'un nouveau dossier, tant que le cahier des charges n'est pas modifié, ce qui est le cas sur la deuxième vague d'appel à projets. Certains présidents souhaitent ne pas déposer de dossier pour marquer l'incompréhension de la politique de l'Etat et entreprendre en parallèle une action politique à différents niveaux pour obtenir un financement spécifique.

S'agissant de la ComUE, les présidents sont d'accord sur l'impossibilité de modifier les statuts. D'une part, en raison du calendrier rappelé par le Ministère, et, d'autre part, parce que 12 futurs membres ont déjà voté les statuts. Il paraît compliqué de revenir devant un CA pour faire voter des statuts modifiés d'une façon qui peut paraître marginale pour certains acteurs.

Les 7 présidents d'Université ont décidé d'écrire un texte rappelant les principes du document d'orientations stratégiques : le modèle fédéral, la distribution, la subsidiarité. Ce texte rappelle également les éléments déjà mis en œuvre, en particulier le respect des territoires dans la mise en place

des écoles doctorales, le respect du modèle fédéral dans le choix d'une direction adjointe d'école doctorale par site.

S'agissant des départements, il a été acté que le choix des directions de départements devait se faire avant la fin du mois de juin, en respectant un équilibre scientifique et territorial. Ainsi chaque site concerné par un département aurait soit la direction soit une direction adjointe ou une direction adjointe déléguée.

S'agissant des fonctions support, si une assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours, l'objectif est d'éviter la mise en place d'une administration supplémentaire lourde. Il s'agit donc de s'appuyer sur les services des établissements, en les renforçant si nécessaire par du personnel ComUE. Le choix d'une structuration relativement légère est confirmé.

S'agissant du pilotage de la phase intermédiaire, les instances de l'UBL ont été mises en place au fil de l'eau et ne sont pas toujours adaptées à la situation. Le comité de pilotage a été mis en sommeil. La mise en place d'un conseil des membres préfigurateur est nécessaire pour associer tous les membres aux discussions. La première réunion de ce conseil est prévue le 6 juillet. Le comité de coordination doit avoir un rôle décisionnel, tandis que le comité exécutif, qui devait accompagner l'assistance à maîtrise d'ouvrage, doit se limiter à ce rôle.

Ce texte comportera également une demande d'accompagnement financier significatif adressé à l'Etat sur la base du projet de l'UBL.

Ce document doit être finalisé dans les prochains jours et il sera annexé aux statuts de la ComUE UBL, soumis au vote lors du CA du 2 juillet.

Par ailleurs, plusieurs présidents ont pris une position collective sur la place de l'enseignement supérieur et de la recherche dans les territoires, ainsi que sur son financement. Enfin, des élus du grand Ouest interrogent le gouvernement sur ces questions.

MME. GASTINEAU demande des précisions sur l'accompagnement financier évoqué.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il s'agit pour le moment d'une demande. Dans le cadre de la contractualisation quinquennale, il y a un volet financier. Sur l'actuel contrat, ce volet financier représente pour l'UNIVERSITÉ D'ANGERS 690k€/an pendant 5 ans et 5 contrats doctoraux. Il est donc demandé un accompagnement significatif de l'Etat qui aille au-delà des 110 postes qui devraient être attribués à la ComUE. Cela doit faire l'objet d'une négociation avec le MENESR.

M. DENECHERE estime que si les statuts sont votés en l'état le 2 juillet, alors il sera impossible d'opérer des aménagements ultérieurs.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il est prévu, à mi-parcours du contrat quinquennal, de faire un aménagement des statuts si nécessaire.

M. DENECHERE s'inquiète de la portée d'un texte signé par des présidents, pour certains en fin de mandat.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que certains présidents ne peuvent pas se représenter, mais il n'est pas exclu que l'un d'entre eux devienne président de l'UBL. Il faut distinguer les élections de la continuité de la stratégie collective. Les engagements pris par une équipe peuvent être tenus par l'équipe suivante.

M. DENECHERE demande si toutes les conditions seront réunies pour faire voter ces statuts par le CA de l'Université Rennes 2.

M. SAINT-ANDRÉ précise que la crise de gouvernance à l'Université Rennes 2 a porté sur la fusion des deux établissements rennais. L'adhésion de l'Université Rennes 2 à la ComUE n'a jamais été remise en cause. Le président de l'Université de Rennes 2 a été étroitement associé à la réflexion et à l'écriture du texte, de la clause d'évaluation de la ComUE et de la « clause de revoyure ».

Pour la représentation de l'Université Rennes 2 dans la gouvernance de la ComUE, les discussions sont en cours. Le président de l'Université Rennes 2 espère pouvoir faire adopter rapidement les statuts par son établissement.

M. DENECHERE s'inquiète de la pérennité d'un texte signé des seuls présidents. Il demande donc si le texte sera soumis au vote des CA.

M. SAINT-ANDRÉ propose de voter les deux textes en même temps lors du prochain CA. Pour les établissements ayant déjà voté les statuts, il y pourrait y avoir un vote spécifique sur ce texte.

M. HAMARD demande si les statuts de la ComUE seront soumis au vote du prochain CA. Il semblerait qu'à Rennes, les collectivités territoriales fassent pression sur les établissements.

M. SAINT-ANDRÉ ne dispose pas d'informations précises sur la situation rennaise. Ses propres discussions ont lieu avec Christophe CLERGEAU et il n'y a pas de pression. La situation rennaise est complexe car la collectivité régionale, la métropole et la ville de la Rennes n'ont pas la même position. L'échec de la fusion entre l'Université Rennes 1 et l'Université Rennes 2 ressemble à une trajectoire brisée avec des enjeux stratégiques importants en matière d'aménagement du territoire. Cependant, ces questions n'entrent pas en ligne de compte dans la mise en place de la ComUE.

M. FRERE demande s'il est prévu de déposer un nouveau projet d'IDEX.

M. SAINT-ANDRÉ indique que la majorité des présidents n'est pas favorable au dépôt d'un nouveau dossier IDEX ou ISITE. La décision définitive sera prise le 20 juin. Cependant, cela comporte beaucoup d'incertitudes : le dossier doit être déposé au 21 janvier prochain, or ce ne peut pas être le même ; l'assistance à maîtrise d'ouvrage devra aussi être changée.

M. FRERE craint une incompréhension du Ministère si la future ComUE ne redépose pas un dossier.

M. SAINT-ANDRÉ précise que les réponses apportées par le Ministère ne sont pas satisfaisantes. La stratégie du MENESR vis-à-vis du grand Ouest manque de lisibilité. Il y a une incompréhension face, d'une part, à la validation du modèle fédéral sur un grand territoire sans perspective de fusion dans le cadre de la ComUE et, d'autre part, à un appel à projets dont le cahier des charges ne permet pas à ce modèle d'organisation d'y répondre. Dès lors, pour la plupart des présidents ne pas déposer de nouveau dossier IDEX, c'est une façon de mettre le Ministère devant ses responsabilités.

M. DENECHERE souligne que la réponse à un nouvel IDEX supposerait un recentrage sur des thématiques scientifiques plus nettes et une gouvernance différente de la ComUE.

M. SAINT-ANDRÉ précise que le dossier IDEX UBL+ avait pourtant été déposé sur ce modèle et il a échoué. Le rapport du jury soulignait que le projet était trop dispersé sur le territoire et que la gouvernance était dissociée de celle de la ComUE. L'appel à projet indiquait que l'IDEX devait être porté par une ComUE.

M. DENECHERE demande si le dossier IDEX n'aurait pas plus de chance en étant déposé par la ComUE.

M. SAINT-ANDRÉ indique que si le projet de ComUE était fondé sur une fusion, en quelques années, des Universités Rennes 1 et Rennes 2, alors les chances de réussite à l'IDEX seraient plus importantes. Toutefois, la stratégie de fusion n'est pas l'option retenue pour la ComUE UBL.

M. DENECHERE demande si la ComUE est faite pour porter un IDEX. Si ce n'est pas le cas, cela remet en cause le projet fédéral.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que la ComUE a un sens pour l'enseignement supérieur et la recherche dans le grand Ouest, mais qu'elle n'a pas de sens pour l'appel à projet IDEX tel qu'il a été écrit, alors même que le périmètre de l'UBL était connu.

M. FOURCADE demande si la forme fédérale a été un élément prépondérant dans le blocage du dossier IDEX.

M. SAINT-ANDRÉ précise que tous les dossiers retenus sont des dossiers portés soit par des universités qui ont fusionné, soit par des universités avec un objectif de fusion à court terme. L'appel à projet de l'IDEX indiquait qu'il s'agissait de « faire une université de rang mondial ». Or l'UBL n'a pas vocation à devenir une université, c'est un réseau d'établissements.

M. SAULNIER demande quelle est la configuration du conseil des membres.

M. SAINT-ANDRÉ indique que les 25 ou 26 établissements en seront membres, avec chacun un représentant. Le comité de coordination est une préfiguration des représentants des membres au CA : 7 représentants des universités, 4 représentants des écoles, 3 représentants des EPST. Ce comité se réunit au moins une fois par mois et prend les décisions pratiques qui permettent la mise en place de la ComUE.

Le conseil des membres est une instance plus large où chaque membre est représenté par son directeur ou son président et qui sera l'instance de concertation et de transmission d'informations à l'intention de chacun des membres de la ComUE.

M. DENECHERE demande si un plan B est prévu, au cas où un des membres ne vote pas les statuts.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce scénario a été évoqué. Toutefois, il faut mesurer les effets secondaires de sa mise en œuvre. La position du Ministère se résume à une alternative pour les établissements dépendant du MENESR, soit l'établissement est membre de la ComUE, soit l'établissement est associé. En cas d'échec du vote des statuts, l'établissement devra être associé.

Cette réponse n'est pas satisfaisante dès lors que les universités ont des sièges identifiés au sein des instances de la ComUE. Si une université ne vote pas les statuts, alors il faudrait les revoir. Cependant, les futurs membres peuvent aussi considérer que l'établissement qui n'a pas voté les statuts s'est exclu de fait du périmètre et le contraignent à devenir associé. Il faut prendre conscience de ce risque au moment du vote des statuts.

M. FRERE demande si le portage des écoles doctorales par certains établissements est remis en cause.

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il n'y a pas de remise en cause de ce qui a été décidé pour les écoles doctorales. Au contraire, le travail sur le choix des porteurs d'écoles doctorales s'est correctement déroulé dans le respect de la qualité scientifique et des territoires. Cependant, sur certains sites, il reste des discussions en interne pour identifier le directeur adjoint. Cette question ne se pose pas à Angers.

1. Prospective et moyens

1.1. Présentation des résultats de l'enquête vie étudiante 2012

M. SAINT-ANDRÉ invite M. REXAND-GALAI à présenter les résultats de la deuxième enquête vie étudiante. Cette enquête est en cours de publication et devrait être prochainement publiée aux PUR.

M. REXAND-GALAI présente les résultats de l'enquête vie étudiante 2012. (Voir Annexe).

M. SAINT-ANDRÉ remercie M. REXAND-GALAI pour cette présentation et souligne la richesse des informations qui pourront servir au travail d'autoévaluation sur la vie étudiante.

M. FOURCADE demande si le faible pourcentage de colocation n'est pas lié au fort poids des étudiants de L1 dans l'étude. Les colocations commencent en général en L2 voire plus tard.

M. SAINT-ANDRÉ corrèle cette remarque avec le fait que les cités universitaires proposent très peu de logements permettant la colocation.

M. REXAND-GALAI précise que les colocations en L1 sont liées à des étudiants connaissant un déplacement territorial. La colocation permet alors de rassurer l'étudiant et les parents dans l'apprentissage de la ville et de l'autonomie. Une fois cet apprentissage fait, il y a alors un besoin de dé-cohabiter. D'autres colocations démarrent plus tardivement, lorsque les étudiants se connaissent et créent des liens. Ainsi, le taux de colocation est stable durant le cursus, mais ce ne sont pas les mêmes étudiants.

MME. DEMANGEL demande comment a été fait l'échantillonnage des étudiants.

M. REXAND-GALAI précise que la méthode des échantillonnages a été strictement respectée. Les chercheurs ont travaillé avec la cellule Apogée pour obtenir un échantillonnage basé sur l'âge, sur le genre, sur le statut de boursier ou non, sur les quotas en fonction des cursus.

L'échantillonnage retenu est le même que pour l'enquête vie étudiante de 2008. Le choix d'un échantillon L1 et L3 avait été fait en raison de la mise en place du plan Licence en 2007 et de la volonté d'étudier le phénomène de décrochage universitaire.

Cependant, il serait aussi intéressant de faire des explorations conjointes auprès des étudiants en M1 et M2. Ainsi, la question financière serait intéressante à analyser puisqu'il est connu que le budget de 750€/mois en L3 chute en M1. Les étudiants choisissent alors d'avoir moins de revenus pour se concentrer sur leurs études et intégrer des cursus sélectifs. Cela implique aussi une montée du stress et des risques de décrochage en M1.

MME. RICHARD demande des précisions sur la méthode de calcul du temps de travail moyen par semaine.

M. REXAND-GALAI précise qu'il a fallu déterminer un temps d'activité étudiante homogène. Les temps sont donc calculés sur 5 jours. En effet, l'homogénéité des pratiques étudiantes cesse complètement le week-end.

MME. RICHARD souligne que le temps de travail des étudiants est aussi très variable en fonction du contexte, de la pression ou encore de la sélection. Il faudrait aussi s'interroger sur la distinction entre temps de travail et temps d'acquisition de compétences. Le temps où les étudiants ne travaillent pas n'est pas forcément un temps où ils n'apprennent pas.

M. REXAND-GALAI souligne que le temps de travail est entendu dans l'enquête comme un temps ayant pour objectif une certification. Cependant, il est possible d'être en situation d'acquisition de compétences, sans être forcément au travail. De plus certaines composantes ont des attentes en matière de certification ne nécessitant pas forcément un passage unique par le biais du cours.

M. MOREL souligne qu'il serait intéressant de pouvoir comparer ces chiffres avec des échantillons équivalents dans d'autres universités.

M. REXAND-GALAIS précise qu'aucune étude sur les budgets temps des étudiants n'avait été faite en France depuis longtemps. Il s'agissait donc de recueillir des informations nouvelles. Toutefois, il existe d'autres données et les résultats sont comparables avec les enquêtes menées à Angers. De plus, il était prévu que cette enquête devienne régionale par le biais d'un accord avec les universités de Nantes et du Mans. Ces universités disposaient déjà d'une longue tradition en matière d'enquête vie étudiante et ne se sont pas accordées avec le questionnaire et le périmètre d'enquête proposé par l'Université d'Angers. L'accord n'a donc pas abouti.

M. ROBLEDO souligne que ces résultats étaient attendus avec impatience et que la qualité des enquêtes vie étudiante est confirmée.

Il demande si la comparaison des deux enquêtes permet de faire apparaître des profils d'étudiants similaires et ainsi comparer la trajectoire moyenne d'un étudiant moyen tout au long de son cycle de Licence.

M. REXAND-GALAIS indique que le profil des étudiants entre les deux enquêtes est similaire. Les conditions sociales sont le seul changement significatif. Ainsi le nombre d'étudiants travaillant l'été a été multiplié par deux entre les deux enquêtes. Ce sont les effets de la crise économique qui se manifestent.

M. ROBLEDO évoque une enquête de l'observatoire de la vie étudiante de l'Université de Poitiers montrant le lien entre le temps, les rythmes universitaires et la réussite. Il souligne l'intérêt qu'il y aurait à comparer ces différentes études. Il demande s'il est possible, au vu de l'enquête, de mesurer une corrélation entre le temps de travail estimé et la réussite à une certification.

M. REXAND-GALAIS souligne la difficulté d'effectuer une telle corrélation. Les étudiants soumis aux deux enquêtes - 2008/2009 et 2011/2012 - sont des L1 et des L3, il est donc possible de supposer un suivi. Mais du fait de l'anonymat des questionnaires, le suivi est théorique.

De manière générale sur les deux enquêtes, les étudiants de L3 travaillent plus que les étudiants de L1. Cependant, les étudiants de L3 n'étaient pas forcément à l'UNIVERSITÉ D'ANGERS en L1. De même l'enquête ne permet pas de déterminer s'ils sont arrivés en L3 parce qu'ils ont plus travaillé que les autres ou s'ils se sont mis à travailler plus en arrivant en L3 car la filière les intéressait plus.

MME. GASTINEAU remercie M. REXAND-GALAIS de cette présentation. Ces chiffres et ces données sont très intéressants.

S'agissant de la colocation, un autre facteur peut expliquer son faible taux, c'est le refus de certains propriétaires de louer à des étudiants en colocation, par crainte des nuisances.

S'agissant de l'accès à la culture, le constat de la faible place des activités culturelles des étudiants est malheureusement partagé par tous. Le conseil d'administration devrait en prendre conscience et accentuer l'offre culturelle à destination des étudiants. L'action de la Direction de la Culture et des Initiatives (DCI) n'est visiblement pas suffisante.

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que l'enquête date de 2011/2012. Les actions récentes de la DCI n'y apparaissent pas. Il serait par contre intéressant d'analyser l'impact de ces actions, telles que la carte culture, sur les pratiques culturelles des étudiants.

MME. GASTINEAU souligne l'importance de permettre l'accès le plus large aux pratiques culturelles. Il faut mettre à disposition la culture sur les lieux de vie habituels des étudiants, afin de ne pas la réserver à ceux qui ont déjà une pratique du fait de leur éducation et éviter le phénomène d'autocensure.

MME. GASTINEAU félicite l'UNIVERSITÉ D'ANGERS pour l'adoption des régimes spécifiques d'études. Ceux-ci permettent d'accompagner les étudiants salariés, dont la réussite aux études est compliquée, comme le montre l'enquête vie étudiante.

M. FOURCADE relève un paradoxe entre la démarche volontariste d'augmentation du temps d'ouverture des bibliothèques universitaires et le faible temps consacré à la lecture par les étudiants. Il demande quels sont les usages de la bibliothèque universitaire pour les étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ souligne que la bibliothèque universitaire sert aux étudiants de lieu de travail, puisque certaines composantes manquent d'espace de travail personnel.

M. TACHEAU rappelle la nécessaire mise en perspective de l'enquête avec les évolutions actuelles de la société. L'effritement des pratiques de lecture estudiantines s'inscrit dans un mouvement d'ensemble.

MME. DEMANGEL demande si ces enquêtes seront réitérées et quelle utilisation sera faite des résultats pour faire évoluer les pratiques de l'UNIVERSITÉ D'ANGERS.

M. REXAND-GALAIS rappelle le souhait du président que la publication des résultats soit le prérequis au développement d'un observatoire de la vie étudiante à l'UNIVERSITÉ D'ANGERS. Des enquêtes pourront à nouveau être menées, même s'il n'est pas exclu de faire évoluer le modèle.

M. SAINT-ANDRÉ souhaite que l'UNIVERSITÉ D'ANGERS puisse disposer d'indicateurs dans le temps et dans la durée pour observer les évolutions. Les résultats de la première enquête vie étudiante ont permis des avancées : les régimes spécifiques d'études ; la carte culture ; le lobbying pour que la deuxième ligne de tramway desserve le campus de Belle-Beille ; le guichet unique ; les activités du SUMPPS.

M. BILLARD demande quelles sont les recommandations à l'issue de l'étude.

M. SAINT-ANDRÉ indique que l'enquête ne conclut par sur des recommandations, mais l'UA peut en faire une lecture pour adapter ses actions aux besoins des étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ souligne la satisfaction de pouvoir disposer des résultats exhaustifs de l'enquête et espère que la publication aura lieu dans les meilleurs délais. Les résultats de cette enquête revêtent une importance bien au-delà de l'UNIVERSITÉ D'ANGERS.

1.2. Cotisation annuelle UNF3S pour 2015

M. SAINT-ANDRÉ indique que la cotisation annuelle pour l'Université Numérique Francophone des Sciences de la Santé et du Sport (UNF3S) dépasse le montant de la délégation que lui a accordé le CA. L'UNF3S concerne plus particulièrement la faculté de médecine et l'UFR SPIS. Cette cotisation se répartit pour moitié entre le budget central de l'UNIVERSITÉ D'ANGERS et pour moitié au budget des deux composantes, au prorata du nombre d'étudiants. Les appels à projets de l'UNF3S permettent chaque année de financer des projets de pédagogie numérique.

M. DUVAL souligne que si la cotisation annuelle à l'UNF3S s'élève à 12 000€, depuis 2010 l'UNIVERSITÉ D'ANGERS a obtenu 154 000€ de subventions de sa part. L'UNIVERSITÉ D'ANGERS est donc en situation positive ce qui n'est pas le cas de tous les établissements adhérents à l'UNF3S.

M. SAINT-ANDRÉ soumet à l'approbation la cotisation annuelle à l'UNF3S pour 2015.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

1.3. Cotisation annuelle CPU pour 2015

M. SAINT-ANDRÉ indique que la cotisation à la Conférence des présidents d'université (CPU) s'élève à 13 781€ et que ce montant est stable depuis plusieurs années. La cotisation est calculée au prorata du nombre d'étudiants.

M. SAINT-ANDRÉ soumet à l'approbation la cotisation annuelle à la CPU pour 2015.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

1.4. Partenariat avec l'Université Royale de Phnom Penh : bourses d'études

M. SAINT-ANDRÉ indique que ce point a déjà été évoqué au CA de juillet 2014. L'UNIVERSITÉ D'ANGERS a signé un accord de partenariat avec l'Université Royale de Phnom Penh, pour la licence « Tourisme », qui prévoit la venue d'étudiants cambodgiens pour la poursuite du cursus en master à l'ESTHUA. Pour permettre à ces étudiants de poursuivre leur formation en master, un grand groupe hôtelier a manifesté son intérêt pour financer des bourses d'études. C'est ce projet qui avait été validé en CA, cependant le montant de la bourse était fixé à 4 000€. Or ce montant est susceptible d'évolution, notamment cette année où le groupe Accor propose que la bourse soit de 5 000€. Il est donc proposé de modifier la délibération, ce qui permettra à l'Agent comptable de verser cette bourse, ce qu'elle ne peut pas faire aujourd'hui. La nouvelle délibération dispose donc que l'UNIVERSITÉ D'ANGERS propose une bourse d'étude pour l'ensemble du parcours de Master Management et développement du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration et des loisirs entièrement financé par le groupe Accor. Le montant de la bourse peut varier chaque année mais restera dans la limite de 10 000€ pour ne pas sortir de la délégation.

MME. GASTINEAU demande des précisions sur ce qui est entendu par projet professionnel de l'étudiant et le contenu de la convention entre l'UNIVERSITÉ D'ANGERS, le groupe Accord et l'étudiant. Elle souhaite aussi savoir si les étudiants doivent s'engager vis-à-vis du groupe Accor.

M. SAINT-ANDRÉ précise que ce sont des conventions individuelles. Une étudiante pourrait bénéficier de cette bourse et la signature de la convention est en attente de la présente délibération. Le groupe Accor fait du mécénat, mais il doit certainement les accueillir en stage. A sa connaissance, il n'y a pas d'obligation de service auprès du groupe pour les étudiants ni pendant ni après leurs études.

M. SAINT-ANDRÉ soumet à l'approbation le partenariat avec l'Université Royale Phnom Penh. Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

2. Affaires générales et statutaires

2.1. [Examen des propositions de la commission des statuts du 22 mai 2015](#)

[.2.1.1 Commission consultative pour les enseignants du second degré](#)

M. LE GALL souligne les difficultés qui existent dans la gestion et l'avancement des enseignants du second degré. Les enseignants concernés ont parfois du mal à faire valoir l'ensemble de leurs droits au vu de leur position au sein de l'université.

Les enseignants du second degré sont associés systématiquement à une commission ad hoc chargée de faire des propositions pour les avancements. Un représentant du second degré par composante pour permet une interface entre les enseignants, les directeurs de composantes et les DRH.

Il a donc semblé intéressant de pérenniser ce fonctionnement et de lui donner une reconnaissance institutionnelle à travers cette commission consultative. Cette proposition est l'aboutissement d'un travail de 18 mois, mené notamment avec le représentant des enseignants du second degré au CA, M. PEZERIL.

M. SAINT-ANDRÉ souligne l'importance d'avoir les meilleures informations sur la gestion des carrières, une plus grande transparence et une meilleure interaction avec les enseignants du second degré concernés. La commission comprend le vice-président en charge des enseignants, des enseignants-chercheurs et un représentant des enseignants du second degré par composante ou service commun, qui sont désignés après appel à candidature au sein de chaque structure par le conseil de gestion de la structure siégeant en formation restreinte.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la création de la commission consultative pour les enseignants du second degré.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

[.2.1.2 Commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscriptions](#)

M. SAINT-ANDRÉ indique qu'il s'agit de la mise en œuvre de l'arrêté n°2013-756 du 19 août 2013. Le texte permet, dans la limite d'un quota de 10%, aux universités d'exonérer de droits d'inscriptions certains étudiants, avec une procédure écrite et validée par le CA.

Ceci a été soumis d'abord à la CFVU, à la fois sur les critères d'éligibilité à cette exonération et sur la proposition de la création d'une commission qui examinera les dossiers et fera des propositions au président en vue des décisions d'exonération.

L'objectif est que la commission soit opérationnelle début septembre.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la création de la commission d'examen des demandes d'exonération des droits d'inscription.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

[.2.1.3 Création du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire](#)

M. SAINT-ANDRÉ rappelle l'existence d'un bureau de la commission recherche. Le fonctionnement de ce bureau donne satisfaction. Au cours du travail sur l'autoévaluation, plusieurs groupes de travail ont proposé la création d'un bureau de la CFVU.

M. SAINT-ANDRÉ soumet au vote la création du bureau de la commission de la formation et de la vie universitaire.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

2.2. Election d'un membre à la commission des statuts

M. SAINT-ANDRÉ rappelle que M. Joncheray a démissionné du CA et de ce fait il a quitté ses responsabilités dans deux commissions.

En ce qui concerne le collège B à la commission des statuts, la règle est que les représentants fassent partie de l'un des conseils statutaires de l'UNIVERSITÉ D'ANGERS.

M. RULENCE, enseignant-chercheur à l'IUT, membre de la CFVU a déposé sa candidature.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la candidature de M. David RULENCE au vote. Sans demande de vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée.

M. RULENCE est élu à l'unanimité, avec 23 voix pour.

2.3. Election d'un membre à la commission du budget

M. SAINT-ANDRÉ précise que pour la commission du budget, le CA désigne un nouveau membre représentant du collège B parmi ses membres. Il n'y a pas eu d'acte de candidature.

M. DUCROT se porte candidat.

M. SAINT-ANDRÉ soumet la candidature de M. François DUCROT au vote. Sans demande de vote à bulletin secret, il est procédé à un vote à main levée.

M. DUCROT est élu à l'unanimité, avec 23 voix pour.

3. Décisions prises par délégation du CA au président

Conformément à l'article L712-3 du code de l'Éducation, le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

4. Approbation des procès-verbaux du conseil d'administration

Le procès-verbal du CA du 26 février 2015 est approuvé.

Cette décision a été adoptée à l'unanimité, avec 23 voix pour.

L'ordre du jour étant épuisé, M. SAINT-ANDRÉ lève la séance à 16H40.

**Le Président
de l'Université d'Angers,**
Jean-Paul SAINT-ANDRÉ

**Le Vice-président du Conseil d'administration
de l'Université d'Angers**
Christian ROBLEDO

**Le Directeur général des services
de l'Université d'Angers,**
Olivier TACHEAU

5. Annexes

5.1. Présentation des résultats de l'enquête vie étudiante 2012

ENQUÊTE VIE ETUDIANTE
de l'Université d'Angers
2011-2012
Eléments de restitution avant publication

Conseil d'administration
Jeudi 4 juin 2015

Franck REXAND-GALAIS,
Enseignant-chercheur

1- Historique
2- Questionnaire et méthodologie
3- Sommaire de l'ouvrage à paraître
4- Quelques éléments de restitution

1

HISTORIQUE

Enquête vie étudiante n° 1

- Printemps 2008 au printemps 2010
- Publication du premier rapport EVE en février 2010

Enquête vie étudiante n° 2:


- Lancement décembre 2010
- Février-juin 2011: passation du questionnaire
- Début des analyses et première restitution en juillet 2012

2

HISTORIQUE

Enquête vie étudiante n° 1 et 2 :

- **Equipe pluridisciplinaire de chercheurs comprenant trois géographes, deux économistes, un sociologue et un psychologue**
- **UMR ESO-Carta (Sébastien Fleuret, Richard Gaillard, Christian Pihet et Jérôme Prugneau) et Granem (Muriel Travers et Christophe Daniel) ainsi que LPPL (Franck Rexand Galais)**


université
angers

3 |


Questionnaire et Méthodologie

Le questionnaire :

- **311 items**

La méthodologie :

- **Des entretiens complémentaires**
- **Des passations annexes**
- **Des explorations supplémentaires (exemple : budget-temps)**



université
angers

4 |

SOMMAIRE : OUVRAGE A PARAITRE

- **Partie I : Espaces et temps étudiants :**
 - Chapitre 1. Les transports et les déplacements (Jérôme Prugneau).
 - Chapitre 2. Le logement étudiant (Christian Pihet).
 - Chapitre 3. Le budget temps des étudiants : l'exemple du budget temps des étudiants des premières années sur la base de l'enquête Enquête Vie Étudiante 2012 (Franck Rexand Galais).

- **Partie II. Comportements de santé, bien-être et comportements à risque :**
 - Chapitre 1. Attitudes et comportements de santé des étudiants de l'Université d'Angers : contribution à une évaluation du bien être étudiant dans le champ de la santé (Franck Rexand Galais).
 - Chapitre 2. Le bien-être sous l'angle de la question spatiale (Jérôme Prugneau).
 - Chapitre 3. La tentation du risque : analyse du comportement des étudiants. Addictions : déterminants, complémentarités et effets sur le bien-être étudiant (Muriel Travers et Christophe Daniel).


université
angers

5

SOMMAIRE : OUVRAGE A PARAITRE

- **Partie III : De la solidarité familiale à l'autonomie salariale : la linéarité du parcours étudiant.**
 - Chapitre 1. Ressources financières et budgets étudiants : un équilibre parfois fragile (Richard Gaillard)
 - Chapitre 2. Travailler et étudier : une expérience largement partagée (Christian Pihet)
 - Chapitre 3. Lutter contre la précarité étudiante : tensions entre solidarité publique et solidarité familiale (Richard Gaillard)

- **Partie IV : Perspectives scientifiques et institutionnelles de mise en œuvre des enquêtes sur la vie étudiante.**
 - Chapitre 1. Épistémologie et proposition méthodologiques sur l'observation de la vie étudiante (Franck Rexand Galais et Richard Gaillard)
 - Chapitre 2. A partir d'EVE 2011-12 : Etre étudiant de première génération ou l'accès aux études supérieures par les premiers nés (Jérôme Prugneau).
 - Chapitre 3. Des enquêtes vie étudiante à Transver'sup : La vulnérabilité des décrocheurs en question (Franck Rexand Galais)


université
angers


6

QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Le temps étudiant (Franck Rexand Galais) :

Méthode :


- Analyse des références au temps dans les enquêtes Vie étudiante
- Analyse de 147 budgets temps complémentaires
- 12 entretiens portant sur le temps

7 | 

QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

1. Répartition des budgets temps :

Nature de l'activité	Durée journalière	Durée cumulée (5 jours)
Sommeil	07h13	36h05
Cours obligatoires (TD, UEL, CM à présence contrôlée...)	02h47	13h55
Temps de travail personnel (intégrant les recherches sur internet : 28 minutes par jour)	01h49	09h50
Discussions et échanges en dehors du temps de présence sur le campus : famille, amis, colocataires, partenaire ...	01h44	08h40
Internet (utilisation active) hors travail : mails, réseaux sociaux et surf culturel ou de loisir, y compris internet mobile	01h42	08h30
Temps sur le campus hors repas, hors cours (attente du	00h52	04h20


8 | 

QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

2. Principaux éléments commentés :

- Une part importante allouée aux activités de contact (2h47 : dont famille/amis hors campus : 1h44), SMS (0h30) et Internet en-dehors des activités de travail (1h42)
- 36,8 % des étudiants de L1 ont une activité rémunérée hors vacances scolaires : une expérience du travail assez homogène de 29 min. par jour pour les 2/3 d'entre eux. Le 1/3 restant (11,4 % de l'ensemble) a une expérience radicalement différente

9




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

2. Principaux éléments commentés :

- Existence d'un seuil de rupture fixé à 10h/semaine
- Des modalités de travail passant désormais par internet (aux dépens du livre)
- Un temps de repas très inférieur à la moyenne nationale mais en convergence avec d'autres sources universitaires : 1h23 pour 3 à 4 repas/jour.
- Une faible place des activités culturelles hors cursus
- Des disparités considérables entre étudiants et entre composantes.

10




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

2. Principaux éléments commentés :

- Des modalités de travail passant désormais par internet (aux dépens du livre)
- Un temps de repas très inférieur à la moyenne nationale mais en convergence avec d'autres sources universitaires : 1h23 pour 3 à 4 repas/jour.
- Une faible place des activités culturelles hors cursus
- Des disparités considérables entre étudiants et entre composantes.

11




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

3. Un exemple de disparités (le temps de travail personnel / en % d'étudiants) :

	Entre 11 et 15 heures	Entre 16 et 20 heures	+ de 20 heures
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines	20,9	9,7	7,6
UFR Droit Economic Gestion	25,7	12,6	4,7
UFR Sciences	17,8	5,4	1,5
UFR Médecine	11,6	9,3	62,8
IUT	15,6	5,6	1,7

12




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

3. Un exemple de disparités (le temps de travail personnel / en % d'étudiants) :

- Des étudiants auteurs d'un processus de contrôle de leur temps de travail : "modèle d'éligibilité" ; un modèle articulant revenus disponibles, loisirs et bénéfices envisagés du diplôme sur le marché de l'emploi (Lévy-Garboua, 1976).
- Des étudiants acteurs d'un processus de contrôle : importance implicite des modèles parentaux sur les variations individuelles (notamment : expérience de la disqualification parentale)

13




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

L'espace étudiant :

Les transports (Jérôme Prugneau) :

- Insatisfaction à l'égard des transports
- Des pratiques : la voiture-ventouse
- Un facteur d'inégalités sociales dans le cursus
- Des variations extrêmement importantes en termes de temps de transport

14




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

L'espace étudiant :

Le logement étudiant (Christian Pihet) :

- Choisir majoritairement les quartiers centraux d'Angers (40 %), secondairement Belle-Beille (20 %)
- Apprécier les aménités urbaines (transports, commerces)
- Et être près du lieu d'étude si possible

15




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

L'espace étudiant :

Le logement étudiant :

- Être logé en indépendant (55 %)
- 30 % en famille, 12 % en cité-U
- Payer un loyer (70 %) : 200 à 400 euros
- Le rôle essentiel de l'APL
- La colocation en augmentation mais largement minoritaire : 15%

16




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

L'espace étudiant :

Le logement étudiant :

- **Apprécier son logement et son quartier : 80 à 87 %**
- **Le bruit est une nuisance majeure**
- **Mais le logement « parental » reste le chez soi**

17




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Addictions : déterminants, complémentarités et effets sur le bien-être étudiant (Muriel Travers et Christophe Daniel) :

Méthode :

- **Typologie des étudiants face à leurs consommations d'alcool, de tabac, de psychotropes et/ou de médicaments à l'aide d'une analyse en termes de Classification Hiérarchique Ascendante**

18




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Addictions : déterminants, complémentarités ...

Résultats :

- La dimension affective du bien-être, c'est-à-dire celle qui dépend de la qualité des relations avec ses parents, semble être le déterminant le plus significatif du bien-être des étudiants.
- Un bien-être faible paraît en outre positivement corrélé à plusieurs consommations addictives non médicamenteuses (cannabis, tabac, alcool) ou à une alimentation déséquilibrée

19




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Addictions : déterminants, complémentarités ...

Résultats :

- Le deuxième déterminant du bien-être est lié à la vie et au travail universitaire, et au stress qui en découle.
- La troisième dimension ne caractérise aucunement les consommations à risque (hormis les stimulants) ou les comportements en matière de sortie, mais plutôt une dimension du bien-être associée à l'absence de stress et une bonne adéquation entre le profil de l'étudiant et le type d'études.

20




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Addictions : déterminants, complémentarités ...

Résultats :

- Hormis pour la consommation de cannabis, l'année d'étude (2008 ou 2011) ne permet pas d'expliquer des comportements différents. De même, le fait d'être boursier ou non boursier n'affecte pas les comportements des étudiants.
- Il semble que les consommations (que ce soit de manière occasionnelle ou non) des différents produits ne soient pas corrélées entre elles (hormis dans le cas du tabac et du cannabis)

21




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Addictions : déterminants, complémentarités ...

Résultats :

- Quel que soit le type de consommation (tabac, alcool, cannabis, médicaments, psychotropes), il existe une différence significative de comportement en fonction du genre.
- La consommation de médicaments semble être liée à la quantité de travail personnel fournie par l'étudiant pour réussir ses études. Elle est inversement liée d'autres types de consommation à risque.

22



QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Ressources financières et budgets (Richard Gaillard)

1. Des aides sociales étudiantes insuffisantes face aux difficultés rencontrées :

- Plus d'un million d'étudiants rencontrent des difficultés financières quotidiennes au cours de leurs études (OVE 2013).
- 71% des personnes indiquent un déséquilibre budgétaire régulier compensé par des aides familiales, des aides d'urgences ou un découvert et un crédit (EVE 2011).

23




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Ressources financières et budgets

2. Une démocratisation de l'enseignement supérieur relative :

- 55 % des élèves-ingénieurs ont des parents cadres ou professions intellectuelles supérieures, 6 % sont enfants d'ouvriers et 10 % d'employés (INSEE, 2014)
- 35% des étudiants ont des parents cadres ou de professions intellectuelles supérieures ou intermédiaires alors qu'ils ne représentent que 20% de la population active (EVE 2011).

24




QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Ressources financières et budgets

3. Budget étudiant : un budget atypique et composite :

- Avec un budget moyen proche de 600 euros, les ressources moyennes évoluent à la hausse entre L1 (250 euros) et L3 (750 euros).
- Les aides sociales (75%) et familiales (97%) sont centrales dans le budget quotidien.

25



QUELQUES ELEMENTS DE RESTITUTION

Ressources financières et budgets

4. Outils financiers et équilibres des comptes :

- 97% des étudiants possèdent un compte en banque auquel est rattaché une carte bancaire (94%) et un chéquier (70%). 80% d'entre eux ont des produits d'épargne.
- 71% des personnes indiquent un déséquilibre budgétaire régulier et 10% ont des emprunts pour une voiture, un ordinateur, le paiement des droits d'inscription et du permis de conduire.

26

